



Conseil économique et social

Distr. générale
7 juillet 2020
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement Session de 2020

Rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

1. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, conformément à sa décision du 20 avril 2020 intitulée « Procédure de prise de décision sur le projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum du Conseil économique et social 2020 relatives au suivi du financement du développement pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », et sur la recommandation de la Présidente du Conseil, a adopté les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental suivantes :

Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, représentants de haut niveau, avons adopté le présent document lors du cinquième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, alors que règne une crise sans précédent causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

2. Nous exprimons notre détermination à continuer d'intensifier nos efforts en vue de l'exécution intégrale et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

3. La pandémie de COVID-19 cause d'immenses souffrances aux habitants du monde entier. Aucune nation n'est épargnée par ses effets dévastateurs multidimensionnels. La crise sanitaire mondiale a provoqué des chocs économiques et financiers qui ont mis au jour et exacerbé les vulnérabilités et les inégalités existantes. Nous sommes résolu à mener une action mondiale ambitieuse et concertée pour faire face aux conséquences sociales et



économiques immédiates de la crise et permettre un relèvement rapide et axé sur l'inclusion et la résilience, sans pour autant perdre de vue la réalisation des objectifs de développement durable. Nous avons conscience que les stratégies de sortie de la crise doivent être propres à favoriser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en permettant la mise en place d'une économie durable et inclusive et en contribuant à réduire le risque de chocs à l'avenir. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération et la solidarité multilatérales pour lutter contre les conséquences de la pandémie.

4. Nous sommes fermement déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs qui y sont définis. Alors que commence la décennie d'action et de résultats pour le développement durable, nous sommes déterminés à orienter l'économie vers un système plus durable pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Nous demandons à toutes les parties prenantes d'appuyer ces efforts dans un esprit de solidarité et de partenariat. Malgré les progrès accomplis à ce jour, nous constatons avec inquiétude que la mobilisation de fonds suffisants auprès de toutes les sources continue de constituer une difficulté majeure de la mise en œuvre du Programme 2030 et qu'un recul sensible s'est produit dans certains domaines d'action clés.

5. Nous sommes conscients des problèmes que pose la pandémie aux pays en situation particulière, en particulier ceux dont les systèmes de santé sont faibles et dont la marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les systèmes de santé et la protection sociale est limitée. Nous insistons sur la nécessité d'améliorer les infrastructures et d'investir dans celles-ci, en particulier en ce qui concerne les établissements de santé. Nous nous rendons compte qu'il est urgent de soutenir les personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les membres des peuples autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants et les autres groupes marginalisés, de protéger les droits humains de tous et de faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte.

6. Nous nous attacherons à promouvoir des mesures stratégiques coordonnées, décisives et novatrices, en partenariat avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales, en vue de mettre un terme à la pandémie de COVID-19. Nous nous engageons à utiliser tous les mécanismes d'intervention disponibles pour réduire au minimum les dégâts économiques et sociaux causés par la pandémie, rétablir une croissance mondiale durable, préserver la stabilité économique et financière, sauvegarder les emplois et les revenus et renforcer la résilience. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général, prenons note des initiatives du Fonds monétaire international, du Groupe de la Banque mondiale, du Groupe des Vingt et du Groupe des Sept, et apprécions le rôle que joue l'Organisation mondiale de la Santé. Nous demandons instamment à la communauté mondiale de travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées pour mener une action mondiale coordonnée, transparente et fondée sur des faits. Nous savons que le secteur privé et le financement privé peuvent jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que dans la réponse immédiate à la pandémie et le relèvement à long terme. Nous encourageons l'élaboration de stratégies de financement et d'instruments financiers propres à réduire les risques de catastrophes, car ce sont des éléments essentiels du renforcement de la préparation aux chocs futurs.

7. Les femmes subissent de façon disproportionnée les conséquences de la crise. Elles forment une part importante du personnel de santé travaillant en première ligne, continuent de dispenser la majeure partie des soins non rémunérés et font face à un risque accru de violences domestiques et d'exploitation. Nous nous efforcerons de faire en sorte que les programmes sociaux et économiques d'urgence tiennent compte des questions de genre.

8. Les mesures que nous prenons en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 devraient être centrées sur les personnes, tenir compte des questions de genre et avoir pour objectif un développement résilient face au climat, afin de garantir une reprise économique durable et inclusive. La crise actuelle a mis en évidence la nécessité de réduire le risque de catastrophes et de situations d'urgence mondiales, y compris celles provoquées par les changements climatiques. Nous rappelons l'Accord de Paris et soulignons qu'il importe d'intensifier l'action et l'appui en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, ainsi que de renforcer la résilience, tout en tenant compte des besoins et des situations propres aux pays en développement, notamment ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous nous efforcerons de parvenir à la préservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable de ses éléments et à la mobilisation des ressources financières nécessaires à cette fin.

9. Nous nous efforcerons de remédier aux problèmes systémiques qui ont été aggravés par le ralentissement économique causé par l'épidémie de COVID-19, notamment les risques accrus pour la stabilité financière. Nous constatons avec inquiétude que la pandémie, ainsi que les chocs économiques et les chocs sur les prix des produits de base qui en résultent au niveau mondial, pourraient causer une augmentation considérable du nombre de pays surendettés ou risquant de le devenir. Nous sommes profondément préoccupés par l'effet des niveaux d'endettement élevés sur la capacité des pays à résister au choc causé par la COVID-19 et à investir dans la mise en œuvre du Programme 2030. Nous nous félicitons que le Groupe des Vingt ait entrepris de suspendre, pour une durée déterminée, les paiements dus par les pays les plus pauvres au titre du service de la dette. Nous saluons les initiatives prises par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour fournir des liquidités et d'autres mesures de soutien afin d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Nous continuerons de nous attacher à remédier aux risques de vulnérabilité face à l'endettement résultant de la pandémie dans les pays en développement, par les moyens existants.

10. Nous constatons que le système monétaire international reste vulnérable à l'instabilité et à ses incidences, comme le montre la récente volatilité financière résultant de la COVID-19. Nous envisagerons toutes les politiques qui s'imposent pour gérer le surendettement et la volatilité financière et préserver la stabilité des marchés financiers mondiaux.

11. Nous nous efforcerons de garantir la circulation transfrontalière des fournitures médicales vitales, des produits agricoles essentiels et d'autres biens et services, et de régler les problèmes qui perturbent les chaînes d'approvisionnement mondiales, en faveur de la santé et du bien-être de tous. Nous soulignons que toute mesure d'urgence jugée nécessaire pour faire face à la COVID-19 doit être ciblée, proportionnée, transparente et temporaire, qu'elle ne doit pas créer d'obstacles inutiles au commerce ou causer inutilement la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, et qu'elle doit être conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Nous

réaffirmons notre objectif d'instaurer un environnement libre, équitable, non discriminatoire, transparent, prévisible et stable pour le commerce et l'investissement, et de garantir l'ouverture de nos marchés. Nous reconnaissons que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, se heurtent à des difficultés supplémentaires pour exploiter pleinement le potentiel du commerce international et nous encourageons les donateurs à utiliser l'initiative mondiale Aide pour le commerce pour permettre aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés, de bénéficier des possibilités offertes par les chaînes de valeur mondiales et l'investissement étranger dans le cadre de leurs efforts de relèvement durable.

12. Nous soulignons la nécessité de renforcer la coopération pour le développement et d'accroître l'accès au financement à des conditions favorables, en particulier dans le contexte de la pandémie mondiale. Nous nous félicitons de l'augmentation de l'aide publique au développement en valeur réelle, mais constatons avec inquiétude que, exprimée en pourcentage du revenu national brut, cette aide a diminué. Nous invitons les donateurs qui ne l'ont pas encore fait à redoubler d'efforts pour respecter leurs engagements respectifs en matière d'aide publique au développement, en particulier à l'égard des pays les moins avancés, lesquels pourraient être durement touchés par les conséquences sociales et économiques de la pandémie. Nous nous félicitons des mesures prises actuellement pour améliorer la qualité, l'efficacité et les effets de la coopération pour le développement. Nous sommes conscients que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous nous engageons à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement. Nous prenons note des difficultés rencontrées par les pays en développement dont le revenu par habitant a augmenté et qui risquent de ce fait de ne plus avoir accès au financement à des conditions favorables, en particulier ceux d'entre eux qui sont très vulnérables aux chocs et autres catastrophes.

13. Nous utiliserons les technologies naissantes pour favoriser un financement durable tout en gérant les risques. Nous reconnaissons que les technologies numériques offrent de formidables possibilités pendant cette pandémie s'agissant de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et au commerce électronique. Nous avons conscience que l'adoption des technologies numériques reste très inégale à travers le monde et nous nous engageons à renforcer la coopération en vue de réduire la fracture numérique dans et entre les pays. Nous nous engageons en outre à collaborer pour pouvoir profiter des possibilités offertes par la technologie dans l'action que nous menons contre la crise causée par la COVID-19. Nous sommes déterminés à intensifier la recherche et la collaboration en matière de détection, de prévention et de contrôle des pandémies, de traitements, y compris les vaccins et les médicaments, et d'innovations dans les systèmes de santé.

14. Face à la COVID-19, la mobilisation de ressources nationales est d'autant plus cruciale. Nous savons qu'un écart important persiste dans de nombreux pays entre les ressources publiques et les besoins de financement et que cet écart se creuse du fait de la pandémie. Nous continuerons d'améliorer et de renforcer la mobilisation des ressources nationales, y compris en favorisant les systèmes de dépenses publiques responsables et transparents, ainsi que la marge de manœuvre budgétaire. Nous nous efforcerons de renforcer la coopération de tous les pays en matière fiscale. Nous sommes conscients que toute réflexion sur des mesures fiscales visant à répondre à la numérisation de l'économie devrait comprendre une analyse approfondie de l'incidence de ces mesures sur

les pays en développement prenant tout particulièrement en compte les besoins et les capacités propres à ces pays. Nous nous engageons à nouveau à relever les défis de la lutte contre les flux financiers illicites et à renforcer les bonnes pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs.

15. Nous prenons acte des progrès réalisés par les pays dans l'élaboration de cadres de financement nationaux intégrés à l'appui de leurs stratégies de développement durable, en vue de la mobilisation d'un vaste éventail de sources et d'instruments de financement et de leur mise en adéquation avec le Programme 2030, et de la pleine exploitation du potentiel de tous les moyens de mise en œuvre. Nous constatons que la pandémie met en évidence la nécessité accrue qu'une action nationale soit appuyée par une action mondiale complémentaire.

16. Nous nous félicitons de l'intérêt croissant pour l'investissement durable. Nous nous efforcerons d'aligner les investissements sur le Programme 2030, y compris les investissements dans le renforcement des systèmes de santé et l'appui à la mise en place progressive d'une couverture sanitaire universelle, afin de contribuer à garantir un relèvement durable après la COVID-19, ainsi que la préparation aux pandémies et les mesures de prévention, de détection et de lutte en matière d'épidémies. Nous nous engageons à créer un environnement favorable et à encourager un accroissement des investissements durables dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de garantir un relèvement durable après la pandémie. Nous insistons sur la nécessité d'adopter des politiques et des mesures qui stimulent l'économie et la demande de main-d'œuvre afin d'éviter une récession économique prolongée. Nous sommes déterminés à améliorer l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises au crédit et aux liquidités destinées aux fonds de roulement, et à promouvoir l'inclusion financière des pauvres, des femmes, des jeunes entrepreneurs et des personnes handicapées, qui sont les plus vulnérables aux effets négatifs de la COVID-19.

17. Nous prenons note du rapport de 2020 sur le financement du développement durable établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et invitons ce dernier à examiner, dans son rapport de 2021, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le financement du développement et le financement durable.

18. Nous décidons que le sixième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendra du 12 au 15 avril 2021 et comprendra une réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous décidons également que les modalités du forum seront celles qui ont été appliquées au forum de 2019.

19. Nous décidons en outre de reporter l'examen de la nécessité de tenir une conférence de suivi du document final du forum de 2021.

II. Contexte

2. Par sa résolution [69/313](#) sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Assemblée générale a mis en place le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement dont la participation, au niveau

intergouvernemental, est universelle (résolution 69/313, annexe, par. 132). Les modalités de participation à ce forum sont les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement.

3. Dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum de 2019 (voir E/FFDF/2019/3), il a été décidé que les modalités appliquées au forum de 2019 le seraient également au forum de 2020 et que celui-ci aurait lieu du 20 au 23 avril 2020. Ces modalités, présentées dans une note d'information (E/FFDF/2016/INF/1), ont été appliquées au forum de 2016 et aux forums suivants.

4. Conformément à la résolution 2020/3 du Conseil, intitulée « Réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires », et à la décision 2020/206, intitulée « Extension de la procédure de prise de décision du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » et compte tenu des conditions qu'impose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à l'organisation des travaux de la session de 2020 du Conseil et des solutions technologiques et procédurales disponibles dans l'intervalle, le Conseil a tenu la session de 2020 du forum par correspondance et par des réunions virtuelles informelles organisées le 23 avril et le 2 juin 2020 (voir annexe II).

5. Le présent rapport expose le déroulement de la session de 2020 du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

6. Le résumé des travaux du forum 2020 sur le suivi du financement du développement établi par la Présidente du Conseil économique et social figure dans le document A/75/93-E/2020/64.

III. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

7. Le 22 avril 2020, conformément à la décision 2020/205 du Conseil économique et social intitulée « Procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », la Présidente du Conseil (Norvège) a fait distribuer le projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum (E/FFDF/2020/L.1), pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite jusqu'au 27 avril 2020.

8. Le 23 avril 2020, la Présidente du Conseil (Norvège), a fait distribuer le projet révisé de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum (E/FFDF/2020/L.1/Rev.1), pour examen selon la même procédure.

9. Le 27 avril 2020, la Présidente du Conseil (Norvège), a annoncé l'adoption du projet révisé de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum (E/FFDF/2020/L.1/Rev.1), en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir sect. I ci-dessus).

IV. Questions d'organisation et questions diverses

A. Travaux de la session

10. Conformément aux paragraphes 130 à 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba et aux conclusions et recommandations du forum de 2019 arrêtées au niveau

intergouvernemental, le forum de 2020 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement devait se tenir du 20 au 23 avril 2020.

11. Conformément à la résolution 2020/3 du Conseil, intitulée « Réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires », et à la décision 2020/205, intitulée « Procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » et compte tenu des conditions qu'impose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à l'organisation des travaux de la session de 2020 du Conseil et des solutions technologiques et procédurales disponibles dans l'intervalle, le Conseil a tenu la session de 2020 du forum par correspondance et par des réunions virtuelles informelles organisées le 23 avril et le 2 juin 2020 (voir annexe II).

B. Documentation

12. La liste des documents dont le forum était saisi figure à l'annexe I du présent document.

Annexe I

Documentation

<i>Cote de document</i>	<i>Titre</i>
E/FFDF/2020/2	Note du Secrétaire général sur le financement du développement durable
E/FFDF/2020/L.1	Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental déposé par M ^{me} Mona Juul, Présidente du Conseil économique et social (Norvège), à l'issue de consultations : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030
E/FFDF/2020/L.1/Rev.1	Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental déposé par M ^{me} Mona Juul, Présidente du Conseil économique et social (Norvège), à l'issue de consultations : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030
Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.I.4.	Financing for Sustainable Development Report 2020 : rapport de 2020 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

Annexe II

Réunions virtuelles informelles tenues lors de la session 2020 du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

1. Le 23 avril 2020, le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a tenu une réunion virtuelle informelle sur le thème général « Le financement du développement durable dans le contexte de la COVID-19 », présidée par la Présidente du Conseil (Norvège), qui a fait un exposé introductif.
2. Le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session se sont adressés au forum.
3. Le forum a également pris connaissance d'un message vidéo de M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala, Présidente du Conseil d'administration de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.
4. M^{me} Nyaradzayi Gumbonzvanda, Présidente du Conseil d'administration d'ActionAid International, a fait une déclaration sur le thème « Surmonter la pandémie : que faudra-t-il pour les pays les plus vulnérables ».
5. M. Jay Collins, Vice-Président de Citigroup chargé des banques, des marchés de capitaux et des services consultatifs, a fait une déclaration sur le thème « Action collective mondiale et réforme pour une reprise durable ».
6. La Présidente du Conseil (Norvège) a fait des observations finales.
7. Le 2 juin 2020, le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a tenu une réunion virtuelle informelle sur le thème général « Le financement d'un relèvement durable de la COVID-19 », présidée par la Présidente du Conseil (Norvège), qui a fait un exposé introductif.
8. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole.
9. Le forum a tenu plusieurs réunions-débats animées par M. David Fairman, Directeur général du Consensus Building Institute, qui a fait une déclaration et posé des questions aux participants.
10. Sur le thème « Financement et solutions de politique générale pour faire face à la COVID-19 », les intervenants ci-après ont répondu aux questions de l'animateur : M. Martin Mühleisen, Directeur du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du Fonds monétaire international ; M. Désiré Vencatachellum, Directeur du Département de la mobilisation des ressources et des financements externes de la Banque africaine de développement ; M. Eric LeCompte, Directeur exécutif du Jubilee USA Network.
11. Sur le thème « L'ONU face à la COVID-19 », les intervenants ci-après ont répondu aux questions de l'animateur : M. Jens Wandel, chargé par le Secrétaire général de diriger le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement ; M^{me} Alice Sequi, Chef du Service de la gestion des fonds de financement commun du Fonds central pour les interventions d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; M. Gaudenz Silberschmidt, Directeur de la santé et des partenariats multilatéraux du Fonds de solidarité pour la lutte contre la COVID-19 de l'Organisation mondiale de la Santé.
12. Le forum a tenu un dialogue interactif avec les États Membres sur le thème « Financement et solutions de politique générale pour faire face à la COVID-19 », au

cours duquel sont principalement intervenus les participants suivants : M. Ken Ofori-Atta, Ministre des finances du Ghana ; M. Perks Master Clemency Ligoya, Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M^{me} Kira Christianne Danganan Azucena, Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies.

13. Les représentants du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Belize (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Kazakhstan (au nom des pays les moins avancés), du Suriname (au nom de la Communauté des Caraïbes), du Chili, du Canada, du Pakistan, de l'Afghanistan, de la Sierra Leone, de l'Éthiopie et de l'Espagne ont participé au débat.

14. Sur le thème « Parvenir à une reprise résiliente et durable », les participants ci-après ont répondu aux questions de l'animateur : M. Félix Fernández-Shaw, Directeur de la coopération internationale et de la politique de développement de la Commission européenne ; M. Stefan Emblad, Directeur des affaires internationales et multilatérales de la Banque mondiale ; M^{me} Babita Bisht, Directrice adjointe du Département des affaires extérieures du Fonds vert pour le climat ; M^{me} Sola David-Borha, Directrice générale pour les régions Afrique du groupe Standard Bank d'Afrique du Sud.

15. Le forum a tenu un dialogue interactif avec les États Membres et d'autres parties prenantes sur le thème « Parvenir à une reprise résiliente et durable », au cours duquel sont principalement intervenus les participants suivants : M. Satyendra Prasad, Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M^{me} Mirgul Moldoisaeva, Représentante permanente du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M. Rodrigo Carazo, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M. Jonathan Guy Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M^{me} Emilia Reyes, représentante de Equidad de Género, Ciudadanía, Trabajo y Familia (Mexique) et coanimatrice du Groupe de travail des femmes sur le financement du développement.

16. Les représentants de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique ont participé au débat.

17. La Secrétaire générale adjointe aux affaires économiques et sociales et Présidente du Conseil (Norvège) a formulé des observations finales.